

# PARISOT 1987

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

## AU CONSEIL MUNICIPAL

— 17 SEPTEMBRE 1987 —

**Aides d'équipement du Conseil Général.** — Des directives très précises fixent les conditions d'attribution de ces aides dont les dossiers devront parvenir au Conseil Général avant le 15 Octobre 1987. La Municipalité fera le nécessaire en temps utile.

**Ecole Maternelle.** — A la suite des dégâts des eaux au plafond des toilettes de l'école maternelle les frais de remise en état s'élevaient à la somme de 1.209,72 Fr TTC, couverts par notre assurance à la S. A. M. D. A.

**Fonds d'aide à la Voirie d'intérêt local.** — Le Conseil Général accorde au S.I.V.O.M. Parisot-Peyrole une subvention de 61.735,00 Fr au titre de l'entretien des voiries en 1987. Une seconde subvention d'un montant de 39.408 Fr est attribuée au S.I.V.O.M. pour travaux à effectuer sur le chemin V C n° 2 (du Rouge).

**Compte Administratif 1986.** — Le Conseil Municipal approuve le compte Administratif de Parisot pour l'année 1986 qui se solde par :

— En section de Fonctionnement : un excédent de clôture de 238.423,55 F.

— En section d'investissement : un excédent de clôture de 17.148, 24 F.

— 22 OCTOBRE 1987 —

**Ordures Ménagères.** — La décharge publique actuellement utilisée ne répondant plus aux règles d'hygiène imposées par la loi, notre commune a été mise en demeure par la Préfecture de cesser de l'utiliser dès le 1er Septembre 1987. Un contact sera pris avec une entreprise spécialisée dans le ramassage de ces ordures.

**Tennis Club.** — Le Conseil décide d'accorder à cette association une subvention annuelle égale à celle que reçoit les autres sociétés de la commune.

**Secrétaire de Mairie.** — A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à la titularisation dans ses fonctions de Mme Delouteau nommée à ce poste le 1er Janvier 1987.

**Conseil d'Architecture.** — Une subvention de 100,00 F est votée à cet organisme qui a apporté à plusieurs reprises son concours à notre commune pour des études ou des projets intéressants Parisot.

**Dotations aux instituteurs.** — Comme tous les ans une indemnité représentative de logement accordée par la Préfecture du Tarn sera réservée aux instituteurs de notre commune.

**E.D.F.** — Notre commune qui est actuellement dans le régime de l'électrification rurale, a la possibilité d'adhérer au Régime Urbain qui semble présenter quelques avantages. M. le Maire et M. Miquel délégués de la commune ou

Syndicat « Tarn et Agout » sont autorisés à demander le transfert dudit Syndicat au Régime Urbain.

**S.I.V.O.M.** — L'ouvrier d'entretien de la voirie publique partageant son travail entre Parisot et Peyrole, ces deux communes participeront proportionnellement à l'achat d'un véhicule de service qui sera mis à sa disposition.

**Chemins Ruraux.** — Le Conseil décide de procéder à l'attribution de plusieurs chemins ruraux pratiquement inutilisés et autorise M. le Maire à ouvrir une enquête à cet effet.

**Presbytère.** — M. le Maire rend compte de la récente visite des représentants de l'Office Départemental des H.L.M. qui pourraient être intéressés par l'éventuelle rétrocession de cet immeuble.

**Archives.** — La récente visite à Parisot

### LES ORDURES MÉNAGÈRES

Notre Bulletin de Juillet 1987 a mentionné les travaux du Conseil Municipal consacrés à ce problème depuis février dernier.

En fait, le problème de l'élimination des déchets ménagers se pose à notre Municipalité depuis le 5 Janvier 1981.

Une circulaire de la Préfecture et de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (D.A.S.S.) accordait alors à notre commune « un délai de 2 ans maximum pour apporter une solution au problème des déchets ».

Notre commune avait donc jusqu'au 5 Janvier 1983 pour régulariser sa situation, la décharge actuelle ayant été formellement déclarée insalubre malgré les arguments fournis par notre Maire aussi bien à la Préfecture qu'à la D.A.S.S. au cours de ses visites à Albi.

C'est dans une forme et un style catégoriques rarement employés par l'administration préfectorale que notre Municipalité a été « fermement invitée » le 18 février dernier à « régulariser sa situation, notre commune étant en infraction au regard de la loi, « les déchets brutes étant désormais interdites ».

L'étude du problème posé par la collecte et le traitement et l'examen des propositions faites par l'Entrepise ROQUES de St Sulpice a amené la Municipalité à confier à cette dernière le ser-

vice de l'Archiviste départemental a confirmé l'importance des documents, parfois très anciens que possède notre commune chargée de leur conservation et de leur restauration.

**O.P.A.H.** — Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, les travaux d'aménagement effectués dans des logements anciens par des propriétaires à faibles revenus, peuvent recevoir une aide importante sur le coût des travaux.

**Budget Supplémentaire.** — Le Budget supplémentaire de l'année en cours est approuvé par le Conseil Municipal. Il fait ressortir un équilibre des recettes et dépenses en section de fonctionnement pour un montant de 290.578 F. En section d'investissement pour un total de dépenses de 197.507 F. Les recettes s'élevaient à 198.799 F. soit un excédent de clôture de 1292 F.

**Le Budget Supplémentaire de l'année en cours est approuvé par le Conseil Municipal.**

**Il fait ressortir un équilibre des recettes et dépenses en section de fonctionnement pour un montant de 290.578 F.**

**En section d'investissement pour un total de dépenses de 197.507 F.**

**Les recettes s'élevaient à 198.799 F. soit un excédent de clôture de 1292 F.**

**Un contact sera pris avec une entreprise spécialisée dans le ramassage de ces ordures.**

**Le Conseil décide d'accorder à cette association une subvention annuelle égale à celle que reçoit les autres sociétés de la commune.**

**A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à la titularisation dans ses fonctions de Mme Delouteau nommée à ce poste le 1er Janvier 1987.**

### LES LOTOS

N'oubliez pas les dates des prochaines soirées de LOTO, scilicet de la cantine. De nombreux lots de qualité vous attendent en 1988

— le 9 janvier avec la coopérative scolaire,

— le 16 janvier avec la société de chasse,

— le 30 janvier avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Bonne Année  
à nos chers lecteurs

## LA RECOLTE DE VIN EN 1987

## Bienvenue

Voici des chiffres et quelques réflexions à la suite des récentes déclarations reçues à la Mairie de Parisot :

— Surface totale des vignes déclarées : 116 ha 36.

— Total des déclarations de vin : 6.074 hl 17.

Rendement moyen : 52 hl 20 à l'hectare.

Voici maintenant le détail des déclarations de vin par qualité, toujours pour la récolte 1987 :

— A.O.C. Rouge 797 hl 92

— V.D.Q.S. (blanc et rouge) 210 hl

— Vin de Pays (Blanc et Rouge) 887 hl 15

Soit un total de 1.895 hl 07

— Vin de consommation courante 4.179 hl 10

Comparativement à la précédente récolte de 1986, on constate une réduction sensible de la surface qui diminue de 2 ha 42 cette année.

Le rendement moyen à l'ha s'élevait l'année dernière à 75 hl 40 pour un total de déclarations de 8.958 hl 67, soit, en quantité une diminution cette année de 2884 hl 50 et un pourcentage de 32,20 % environ.

Les vins de qualité (A.O.C. - V.S. - de Pays) ont eu, en 1986 un rendement de

### *Earnet Rose*

Nous avons appris avec plaisir au début septembre la naissance de LUDO-VIC, troisième garçon de Mme et M. François THOURON demeurant dans notre village.

\*\*

Plusieurs heureuses naissances survenues au cours du premier semestre dans diverses localités de notre région n'ont été portées à notre connaissance qu'après le tirage du précédent numéro de « PARISOT 1987 ».

Une petite Marie a vu le jour le 1er Mai à Lavaur, au foyer d'Antoine et Catherine CHORRO. La jeune maman est la fille de Mme et M. Guy BRU, de Gascon.

\*\*

Mme HIDALGO qui réside au VIGNÉ est devenue grand-mère d'un petit Jean-François né à Lavaur, le 24 février 1987. Les jeunes parents, Patrick RAMONDOU et Frédérique HIDALGO résidaient auparavant à Lafitte-Vigordane en Haute-Garonne.

\*\*

Le 27 février, notre ami Hubert Massoutier, conseiller municipal, devenait grand-père une fois de plus. Sa fille Monique, épouse de Christian CAPMAN, artisan-peintre à Montredon-Ladessonne donnait le jour à un beau garçon qui a reçu le prénom de Jérôme.

\*\*

Nos amis LUCETTE et FERNAND PEDURAN goûtent la joie d'être grands parents depuis le 5 mars 1987.

Un superbe garçon prénommé DAMIEN est né ce jour-là au foyer de leur fille Ghislaine, l'épouse de Serge HUIS-SIER.

Nous partageons la joie de nos compatriotes, parents ou grands-parents des nouveaux nés à qui nous souhaitons de longues années de bonheur.

2064 hl 52, soit, cette année 179 hl 45 en moins, ce qui représente un pourcentage de 8,40 % environ.

Les vins de consommation courante sont tombés de 6896 hl 15 en 1986 à 4179 hl 10 en 1987 soit une diminution de 2717 hl 05 représentant une baisse de rendement de 39,40 % environ.

En conclusion, sur la moyenne de l'année et en quantité, les vins de qualité avec 31,20 % seraient en progression de 8,20 %. Les vins de consommation courante, eux, subissent une baisse importante.

Mais ceci ne compense pas cela.

Il est un fait certain : malgré une amélioration certaine de la qualité du vin et malgré toutes ces moyennes et ces pourcentages, les viticulteurs, eux, n'y retrouveront pas leur compte.

## Earnet Blanc

Le 1er Août dernier a eu lieu à Parisot le mariage de Patrick GALINIER, notre jeune compatriote, avec la charmante Isabelle DELGA, vendeuse en confection, dont les parents résident à En Reynès.

\*\*

Le même jour Bernard MUNOZ qui s'est installé tout récemment dans notre village où ses parents sont déjà sympathiquement connus, épouse à Giroussens Mlle Isabelle MALLÉ que nous sommes heureux d'accueillir à Parisot.

\*\*

Le 3 octobre, M. ESCUDIÉ célébrait le mariage de Sylvane, la gracieuse fille d'Arlette et René GULLAUMON, du Bousquet, avec notre nouveau compatriote Michel CHOTARD résidant également au Bousquet.

\*\*

Béatrice AUZIAL, dont les parents ne comptent que des amis à PARISOT, a épousé José CASTAGNEIRA, un très sympathique employé de restauration, le 22 août dernier à CARMANUX.

Nous adressons à ces jeunes époux tous nos vœux les plus cordiaux de santé.

### PENTECOTE A PARISOT

Nos fêtes de Pentecôte ont connu en 1987 leur habituel succès d'affluence et de réussite. Les dynamiques et infatigables orchestres de Serge DOAT, de Jacky LAFONT et d'Alain NEAU ont animé avec entrain les bals des 6, 7 et 8 juin tandis que, sur la place de l'école les jeunes et les moins jeunes goûtaient les plaisirs des manèges, auto-scooter, loteries et autres attractions foraines.

Le cortège au Monument aux Morts rassemble, le dimanche matin une foule très nombreuse derrière les drapeaux et la clique des « Bleuets de Giroussens » toujours aussi dynamiques et dévoués. La course cycliste du dimanche et le ball-trap qui fit pétarader la poudre pendant deux jours remportèrent, l'une et l'autre leur habituel succès.

Décidé à développer encore le succès de notre fête locale, le Comité vous adresse dans l'article voisin, un appel, qui, nous l'espérons sera entendu par beaucoup de lecteurs.

C'est une très cordiale bienvenue parmi nous et des souhaits très sincères de très long et très heureux séjour à Parisot que nous adressons à :

— M. et Mme Alain MARGUERIE originaires de l'aveyron et venus avec leurs deux enfants habiter notre commune à JANICOU dans l'ancienne maison de Gaston DOAT.

— Michel CHOTARD qui a quitté la région parisienne et qui, nouveau marié, réside au Bousquet.

— Bernard MUNOZ, jeune époux. Lui aussi qui a repris l'exploitation de la propriété familiale à PARISOT.

— à Mme et M. Oscar SHIAVINA qui ont repris à Douillac l'exploitation de M. et Mme RAMON.

té et de prospérité et nous remercions bien vivement les généreux donateurs qui ont, par une quête faite dans notre Mairie, manifesté leur intérêt pour les œuvres scolaires et municipales.

### LES AMIS DU 3<sup>e</sup> AGE

Les Aînés de Parisot, encore appelés « Les Amis du 3e Age » viennent s'adresser par ce journal à tous les habitants de PARISOT pour mieux se faire connaître et vous indiquer d'une manière plus explicite notre mode de fonctionnement.

Certes il y a un fléchissement parce que beaucoup parmi nous ont des difficultés sur le plan physique, mais nous savons bien qu'ils sont de tout cœur avec nous puisqu'ils prennent toujours leur abonnement.

Les voyages s'ils ont été plus nombreux n'ont pas été spécifiques à PARISOT puisque nous ne sommes pas très nombreux à pouvoir nous envoler sur les routes, mais il n'est pas impossible que nous trouvions un petit car qui voudrait bien nous emmener afin d'être bien entre nous.

Dependant les voyages inter clubs ont été appréciés par un petit groupe fidèle et le puis vous assurer qu'ils ne se sont pas ennuyés.

Je précise que les voyages pour lesquels vous êtes sollicités ne sont pas exclusifs au 3e Age. Tout le monde peut en faire partie et nous serions ravis que les jeunes viennent nous rejoindre quand les voyages les intéressent.

\*\*

UN PROJET : Les aînés de 50 à 65 ans n'ont pas d'associations qui les regroupent, aussi il est question de l'association « Les Jeunes Aînés » qui leur permettrait d'étudier ensemble leurs problèmes et des sorties : vélo, pédalées... Ils ont leur place au sein de l'Association des Clubs Ruroux.

Pensez-y ! cherchez vous un Président... Nous vous attendons !

La Secrétaire

# Nos Sociétés Locales

## AU COMITE DES FETES

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Parisot est ouverte à tous et aura lieu le Dimanche 10 Janvier 1988 à 10 h 30, salle de la cantine.

Tous les jeunes — et les moins jeunes — de notre commune y sont cordialement invités. Non seulement pour nous apporter leurs suggestions et leurs idées, mais aussi et surtout pour assister à notre action leur bonne volonté et leur activité.

En effet, l'actuel comité dont, nous l'espérons, les initiatives et le dévouement sont appréciés par tous, a le souci de préparer la relève pour les années prochaines, mais aussi et surtout de renforcer son équipe pour mieux répartir les tâches dans l'organisation de notre fête locale.

Le succès que connaissent les trois jours de Pentecôte à PARISOT est un peu plus grand chaque année.

Aidez l'actuel Comité à faire mieux encore dans l'avenir et venez nombreux à notre Assemblée du dimanche 10 janvier 1988.

Le Comité

## CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS

Le Président National de l'Union Fédérale des Anciens Combattants a consacré la Médaille de Bronze de l'Union Fédérale à notre compatriote René RAYSSAC qui anime à PARISOT la Section locale des Anciens Combattants.

Nous nous réjouissons de cette distinction qui lui a été remise le 21 juin à Albi et nous félicitons très cordialement M. René RAYSSAC dont la compétence et l'activité dans différents domaines sont reconnus et appréciés.

—0—

## SOCIETE DE CHASSE

Le bilan en cette fin de saison est très satisfaisant. Qui n'a pas vu ou tiré depuis l'ouverture un ou plusieurs... « capucins » !

Le civet sera, je vous l'assure, au menu des fêtes de fin d'année dans bon nombre de familles et cela bien arrosé, évidemment, avec un bon vin de pays vieilli depuis, au moins... notre dernier loto.

Si non il vous faudra vous rendre à celui du 16 janvier, date à laquelle nous sommes certains que vous vous amuserez et, qui sait, que vous gagnerez.

Notre effort financier en gibier de remplacement est énorme (+ 50 % en deux ans pour le lièvre). Nous vous lan-

çons donc un appel important pour que soit limitée au maximum la divagation des animaux : chiens et chats.

Merci à chacun de bien vouloir y veiller.

\*\*

## AD.M.R. DE PARISOT

L'Association d'Aide en Milieu RURAL, en cette fin d'année vous présente pour 1988 ses vœux les plus sincères. Que la nouvelle année égrène, au long de ses 366 jours, pour vous, santé et douceur. Voici nos différentes manifestations :

### LOTOS :

MONTANS : 17 janvier 14 h 30  
PARISOT : 30 janvier 21 heures.

Vous le savez, ces diverses activités permettent à l'aide familiale d'intervenir en cas d'urgence ou dans les familles sans accord.

Notre assemblée générale prévue pour Mars vous entretiendra d'un sujet suscitant votre intérêt. Vos questions ou suggestions sont toujours les bienvenues. D'autres informations vous parviendront en temps utile.

Merci à tous pour votre collaboration et « Bonne et heureuse Année ».

Le Bureau

\*\*

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Un club de mini-Volley a été organisé. 11 enfants y sont inscrits et s'entraînent tous les mercredis après-midi, avec Roselyne Matéo comme animatrice.

L'Atelier théâtre a repris, avec 2 animateurs. Il fonctionne cette année en 2 groupes :

— le lundi soir pour les enfants de 6-7 ans ;  
— le vendredi soir pour les 8 à 11 ans.

Ils prépareront un spectacle pour le printemps.

Comme l'année dernière, l'expérience d'un spectacle théâtral inter-générationnel pourrait être renouvelée.

Après le succès remporté la semaine précédente par la séance récréative dont nous avons rendu compte dans notre précédent Bulletin, les enseignants et les parents d'élèves ont récidivé le 28 juin dernier. La traditionnelle kermesse s'est déroulée sur notre place publique avec les attractions, stands et tombola qui, tous, ont connu leur habituel succès.

C'est à St SERVIN que se sont déroulées le 26 novembre dernier, les obsèques de Mme FRANC, 54 ans, l'épouse de notre sympathique fossoyeur. Notre Maire, M. ESCUDIE assistait à l'inhumation.

\*\*

Le 30 novembre, M. Georges CAS-

TAING, cousin de nos amis Alice et Yvon VALAX est décédé, à la suite d'une longue maladie à Artigat dans l'Arriège où il résidait avec son épouse, née Augusta BÉS, qui ne compte que des amis à PARISOT.

Toutes les familles attristées par ces deuils voudront bien trouver ici l'expression de nos vives et très sincères condoléances.

Au cours de leur réunion du 7 octobre, les Parents d'Elèves ont constitué leur Bureau :

Présidente : Mme Marcelle NEEL ;  
Vice-Président : M. Paul JASSE ;  
Secrétaire : Mme Elisabeth THEMOT ;  
Trésorière : Mme Annie MARIE-VIRGINIE.

\*\*

## LE TENNIS-CLUB

L'Assemblée Générale du Tennis-Club de PARISOT s'est tenue le 6 novembre 1987 dans la salle de la cantine.

Un nouveau bureau de 9 membres a été constitué.

Le principe de cours de tennis pour adultes a été retenu. Ils débuteront le 9 janvier 1988.

Il est envisagé pour le printemps prochain la mise en place d'une école de tennis pour les enfants. Nous espérons pouvoir rendre ces cours gratuits si les moyens du Club le permettent.

Les adhérents peuvent retirer à la Marine les nouvelles cartes du Club en remplacement de la carte provisoire qu'ils détiennent actuellement.

A partir du 1er février 1988 les cartes provisoires ne seront plus valables. Pen- sez aussi à apporter une photo d'identité si ce n'est déjà fait.

\*\*

## NOTRE ECOLE

Cette année l'école accueille 57 élèves et une nouvelle institutrice Francoise ROQUE qui a la responsabilité de la classe des grands (CE2 - CM1 - CM2) La Municipalité, les Parents d'Elèves, notre Commune toute entière lui souhaitent une très cordiale bienvenue et espèrent qu'elle ne connaîtra, à Parisot, que des réussites et des satisfactions.

La Coopérative Scolaire organisera son loto annuel le samedi 9 janvier 1988. Les sommes recueillies soit au loto, soit au cours d'autres manifestations comme les sorties sportives, les séances de piscine, l'achat de jouets de Noël, les voyages de fin d'année... et bientôt une nouvelle maison dans la classe maternelle.

## UN TENNIS A PARISOT

Le tout nouveau terrain de tennis mis à la disposition du Club par la Municipalité a été inauguré le Samedi 18 octobre par M. Charles PISTRE, député, vice-président du Conseil Général du Tarn.

Une nombreuse assistance de personnalités, chef de services administratifs, représentants des Sociétés locales et habitants de la commune assistaient à cette très sympathique cérémonie.

Prenant tour à tour la parole, Mme de MONTLEAU présidente du Club, M. ESCUDIE, Maire de PARISOT et M. PISTRE soulignèrent la nécessité de promouvoir la pratique du Sport dès le plus jeune âge et se félicitèrent de l'exemple que notre Municipalité donne, par cette réalisation, aux autres communes rurales.

Un très agréable vin d'honneur servi en plein air sous un beau soleil d'automne mit un sympathique point final à cet après-midi consacré au sport et à la jeunesse.

## Carnet de Deuil

Nous avons appris récemment avec tristesse le décès, à la suite d'une très cruelle maladie, de Mme LECLERC qui fut pendant quelques années perceptrice à Lisle s/Tarn qu'elle avait quitté à la suite de sa nomination dans la région parisienne.

\*\*

Le 17 août dernier ont eu lieu à Lisle s/Tarn les obsèques de M. Marcel ANDRIEU, retraité.

Il était le grand-père de Mme Martine CHADEBEC, notre collègue au Conseil Municipal.

\*\*

Le 19 Septembre notre cimetièrre a accueilli la dépouille mortelle de Mme Jeanne BELLEGARDE qui a été inhumée dans le caveau de la famille Louis GAY.

# PARISOT D'AUVERGNE

Notre précédent article se termine sur la libération de PARISOT le dimanche 18 Août 1944.

Si l'espoir est revenu, la guerre n'est pas encore finie pour autant. Le premier prisonnier de guerre du canton libéré fut, en mars 1945, notre compatriote Paul MASSOUTIER, père d'HuBERT, conseiller municipal.

La capitulation de l'Allemagne n'interviendra que le 8 mai 1945, et c'est le retour des prisonniers, des S.T.O., et des rares rescapés parmi les déportés dans les camps de concentration nazis et, avec eux, la découverte d'une des plus horribles tragédies de l'histoire.

L'espérance des jours meilleurs est revenue ; la guerre est finie. Mais à quel prix ?

A PARISOT, les réparations à l'église vont se poursuivre. Avant l'hiver 1947-48, le Conseil Municipal avait mandaté M. CAYROL, charpentier, pour la fermeture des gouttières.

Dix ans s'étaient écoulés depuis le vacarme fait autour de l'église, de ce grand remue-ménage de voûte prête à s'effondrer, de menace de fermeture de l'église etc...

Il faudra encore attendre deux ans pour que les travaux de consolidation de la voûte puissent enfin se réaliser. Ils devraient être menés de pair avec la construction du bureau de poste de PARISOT.

M. le curé DURAND a démissionné en raison de son âge et est entré à la Maison de Retraite d'Albi. L'abbé IZARD, curé de St-Anatole a assuré l'interim avant l'arrivée de l'abbé MEDALE nommé curé de PARISOT.

Le 2 janvier 1950, le Conseil Municipal décide de faire vérifier la solidité de l'édifice par M. GRANIER, ingénieur T.P.E. à Gailhac. Le 29 suivant, à la suite de son rapport, le Conseil confie à M. DAURES, architecte à ALBI l'élaboration d'un devis estimatif.

Le 12 mars 1950, le Conseil en prend connaissance et églement de celui du constructeur du bureau de poste. Il décide de demander une subvention pour chacune des ces opérations.

Il approuve le devis estimatif pour la réparation de l'église qui s'élève à la somme de 336.000 F. et vote le principe d'une demande d'emprunt de 2 millions de francs à 30 ans et au taux de 5 %, par voie de souscription publique.

Le 18 juin, le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté de M. le Préfet en date du 6 juin 1950 approuvant cet emprunt de deux millions de francs pour le financement de la construction d'un bureau de poste et la consolidation de l'église de PARISOT.

Le 16 juillet le Conseil lance un appel d'offre pour la construction d'un contrefort extérieur côté Est de l'église. Cet appel est adressé à MM. LAURENS Rachel à Parisot, TOINOTTE Roger à Montans, CROUZET Paul à St Martin du Taur, TOINOTTE Raoul à Montans, SOLANS Antoine à Couffrou-leux et GUIBAUD à Bricetexte.

Le 8 octobre 1950 à l'ouverture des plis, M. SOLANS sera le moins-disant et est chargé de l'exécution des travaux. Le Conseil décide, en outre d'offrir aux personnes intéressées la concession gratuite des terres provenant des fouilles.

Ce même jour, le Conseil Municipal, constatant avec regret l'impossibilité matérielle de réaliser l'emprunt local destiné à financer la réparation à l'église et la construction du bureau de poste, demande à l'autorité préfectorale l'autorisation de contracter le même ou Crédit Foncier de France.

Cet emprunt ne sera pas réalisé car, le 31 décembre 1950, le Conseil, prenant acte des résultats de l'emprunt pour la réalisation du bureau de poste et la réparation à l'église, (dont les travaux ne s'élèvent qu'à 635.000 F) renonce définitivement à l'emprunt local et décide de demander au Crédit Agricole un prêt de 350.000 F.

Sachant que déjà, le 19 novembre, le Maire a fait mandater à M. SOLANS un acompte de 150.000 F, les travaux étant terminés, le solde de 154.431 F lui sera payé courant juin 1951.

La consolidation de l'église est terminée ; par contre le bureau de poste n'est pas encore commencé.

Et, à l'église, de nouvelles réparations sont nécessaires. Le 28 décembre 1952, le Conseil décide la consolidation de la lézarde du mur du transept de l'église, le remaniement de la toiture de la sacristie, l'établissement d'un plancher servant de plafond en remplacement des arcs ogivaux écroulés. Ce plafond sera constitué de lambourdes qui supporteront un plafond en isorel ». En définitive, l'isorel sera remplacé par un plancher en bois. Ces travaux seront confiés, en ce qui concerne la maçonnerie à M. SOLANS et pour la charpente à M. CAYROL.

En mars 1956, le Conseil décide de faire effectuer des réparations de détails occasionnées aux bâtiments communaux par le gel et la tornade de vent d'ouran. Les dégâts seront plus qu'un petit « détail ».

Le 29 avril, le Conseil Municipal mis en présence d'un état des délibérations d'une assemblée inter-associations chargée des réparations de la toiture de l'église prend les décisions suivantes.

Il approuve les décisions prises par la Commission Municipale restreinte, de

dessaisir le Conseil Municipal de la responsabilité de la réparation qui devra être prise en charge dans tous ses risques par l'Association paroissiale.

Tout en reconnaissant l'efficacité des résultats obtenus par les démarches de cette dernière, il apparaît au Conseil qu'elle devrait, dans une mesure à débattre, participer pécuniairement à la réparation, ne fût-ce que pour provoquer de sa part une surveillance plus attentive des travaux.

Ce sera fait le 27 mai. Le Conseil prend acte de l'offre de participation à la réparation faite par l'Association paroissiale, soit 33.500 F., accepte cette participation et autorise le Maire à provoquer une réunion inter-associations pour la signature des contrats de cette réparation.

En conséquence, le Conseil vote le principe d'une subvention de 300.000 F à l'Association paroissiale. Le contrat est passé le 3 juin 1956 avec cette dernière. Le 12 Août suivant, le Conseil Municipal avouise le contrat passé entre le Maire et les entrepreneurs, à savoir MM. PEYRILLE Marcel et René pour la réfection de la toiture et SAUNYARD Joseph pour la zinguerie (chenaux).

C'était le premier remaniage sérieux de la toiture de l'église depuis sa construction en 1876.

Au cours de l'été 1959 le drame algérien était à son paroxysme. Des graffiti pour la « Paix en Algérie » fleurissent un peu partout sur les édifices communaux. Le portail de l'église n'échappe pas à la règle générale au grand dam de l'abbé MEDALE car c'était de la peinture blanche à l'huile de très bonne qualité. Aussi, le 6 décembre 1959, le Conseil Municipal décide de faire repeindre les portes de l'église. Ces travaux sont confiés à M. Roger ROUBY peintre à Lisle-sur-Tarn. La première couche sera en blanc pour effacer les graffiti (d'aucuns diront que c'était exactement le même pot de peinture), la deuxième sera couleur bois.

**A. ESCUDIE**  
(à suivre)

## LES REPAS ABONDANTS

### UNE HEUREUSE INITIATIVE

En septembre et en novembre dernier, une très heureuse initiative a permis aux Anciens Elèves de l'Ecole de Parisot de se retrouver dans une ambiance de franchise camaraderie autour d'une bonne table dressée « Chez Annie ».

Le 20 septembre de nombreux anciens élèves ayant fréquenté notre école au cours de la décennie 1945/1956 et en présence de M. Almé ESCUDIE accueillirent à leur table M. et Mme CAZALIERES, leurs maître et maîtresse de leurs « vertes années ».

Un second repas, tout aussi agréable eut lieu, toujours chez Annie, le 8 novembre dernier et réunissait de nombreux anciens élèves qui s'étaient succédés dans notre école, entre 1930 et 1946.

M. le Maire présidait ces amicales retrouvailles avec, à ses côtés M. et Mme COMBELLES et M. ASSALIT qui furent instituteurs à PARISOT.

### A VOTRE SERVICE

Un service de livraison de repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées fonctionne depuis octobre dans

les quatre cantons de CADALEN, GAILLAC, LISLES-TARN et RABASTENS.

Un repas abondant, pouvant presque couvrir la journée est livré froid en barquettes servies au prix de 33 frs.

**REPAS SERVICE**  
**MAIRIE de PEYRROLÉ**  
81310 LISLE S/TARN  
Téléphone 63.40.65.07

On peut également obtenir des renseignements chez Mme FRAUCIEL à PARISOT. (Tél. 63.40.42.13).

### A LA MAIRIE

Notre Secrétaire rappelle aux habitants de Parisot que la mairie est ouverte tous les matins de 9 heures à 12 heures sauf le Mercredi et le Vendredi.

Si le Vendredi matin une petite lumière transparaît derrière les rideaux de la Mairie, c'est tout simplement que les chiffres dansent sur la machine à calculer et sur les imprimés et qu'il est préférable, pour que les comptes soient justes, d'éviter les fréquentes interruptions.

Merci pour votre compréhension et Meilleurs vœux à tous.